



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 décembre 2023**

Nombre de conseillers élus : 29 Conseillers en fonction : 27 Conseillers présents : 19 (6 procurations)

L'an 2023, le 6 novembre à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Benfeld s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jacky WOLFARTH, Maire, en session ordinaire. M. Martin GUNDELACH a été désigné secrétaire de la séance.

Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par voie électronique aux Conseillers municipaux le 5 décembre 2023.

Membres présents :

M. Jacky WOLFARTH	Mme Véronique BRUDER	Mme Séverine RAMSEYER
Mme Stéphanie GUIMIER	M. François LARDINAIS	M. Frédéric BARTHE
M. Claude WEIL	Mme Sonia JEHL	M. Martin GUNDELACH
Mme Nathalie GARBACIAK	M. Christian SITTLER	Mme Chantal WINTZ
M. Jean Jacques KNOPF	M. Eric HELBLING	M. Richard BAUMERT
Mme Florence SCHWARTZ	Mme Ellia FONTAINE	Mme Caroline RUDOLF

Membres absents excusés :

M. Bruno LEFEBVRE (procuration à Mme N. GARBACIAK), M. Eric LACHMANN, Mme Julie ROJDA (procuration à M. Claude WEIL), Mme Elsa ESTREICHER (procuration à Florence SCHWARTZ), M. Antony REIFF (procuration à Mme Stéphanie GUIMIER), Mme Gaëtane CHAUVIN (procuration à Jacky WOLFARTH), Mme Elodie PAULUS, M. Philippe WETZEL (procuration à M. Eric HELBLING), M. Vincent KALT.

Assistait en outre : M. Vincent SCHULTZ, Directeur Général des Services.

DCM79/10/2023 Information sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre de ses délégations de compétences

- Décision budgétaire n°1/2023 du Maire

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la décision budgétaire n°1/2023.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et, notamment ses articles L 2322-1 et L2322-2,

vu la délibération du Conseil Municipal n°68/08/2022 du 17 octobre 2022 relative au passage à la nomenclature comptable M57,

vu la délibération du Conseil Municipal n°27/04/2023 du 27 mars 2023 autorisant le Maire à procéder à des mouvements de crédit de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections déterminées à l'occasion du budget,

considérant qu'il y a lieu de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres,

le Maire a décidé de transférer la somme de 40 000 € du chapitre opération 408 Eglise / compte 2138 vers le chapitre opération 404 Atelier, matériel service technique / compte 215 731 matériel roulant pour l'acquisition d'un véhicule électrique pour le service technique en remplacement du véhicule électrique hors service.

Le Secrétaire de séance,
M. Martin GUNDELACH



POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
Jacky WOLFARTH.

